

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE **EXERCICE 2016/2017**

CLUB ECOLE DE PLONGEE L'ODYSSEE 37 CORNICHE DE NEUBURG

34200 SETE

MONTANT DES GARANTIES

En référence aux dispositions légales et réglementaires des articles L321-1 à L321-4 du code du sport,

Je soussigné, Monsieur Pierre LAFONT, représentant de la Société de courtage LAFONT ASSURANCES dont l'adresse est située à

Zone d'Activités Mixtes du Moulinas 2 rue du Moulinas 66330 CABESTANY

Atteste que:

LA FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS MARINS, Association loi de 1901, 24 quai de Rive Neuve, 13284 MARSEILLE Cedex 07, ses Organismes Déconcentrés, Comités Régionaux et Inter-Régionaux, Ligues, Comités Départementaux, ses Clubs et ses Adhérents Licenciés* sont titulaires de la police n° XFR0055504LI dont les garanties sont portées par la Compagnie d'Assurances AXA Corporate Solutions - 4 rue Jules LEFEBVRE - 75426 PARIS CEDEX 09, valable du 15 septembre 2016 au 30 septembre 2017 pour l'étendue et le montant des garanties ci-contre. La présente attestation ne peut engager LAFONT ASSURANCES et AXA CORPORATE SOLUTIONS au-delà des clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent.

Fait à Cabestany, pour valoir ce que de droit, Le 3 septembre 2016,

NATURE DES GARANTIES Franchise par sinistre RISQUES GARANTIS Comprend la couverture de dommages d'incendie, d'explosions, dus à des nomènes d'ordre électriq GARANTIE DE BASE 1 686 376 € Plafond maximum de 11 242 505 € par sinistre ou à l'action de liquides 1 124 251 € Honoraires d'experts ux survenant dans les loca occupés temporairement survenant dans les locaux désignés ci-dessus oins du service (y compris sur le trajet) Compris dans la garantie de base Compris dans la garantie de base Véhicules déplacés 28 106 € 1 686 322 € Faute inexcusable : défense Faute intentionnelle dont 10 115 € bis par les agents de l'Etat compris dans la garantie de base Aux dommages immatériels non consécutifs par sinistre 843 187 € Sans pouvoir excéder pour les dommages causés aux biens confiés et les dommages immatériels qui en sont la conséquence par sinistre : 191 124 € par anné d'assurand 1 124 251 Avec un maximum pour l'ensemble des garanties à concurrence de 1 173 522 € par année d'assurar

Pierre Lafont Courtier

LAFONT ASSURANCES S.A.S. - 27, rue Louis Vicat - 75015 PARIS

Centre de Services : Zone d'Activités Mixte du Moulinas - 2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY

Tél. : +33(0)4 68 35 22 26 - Fax : +33 (0)4 68 35 11 05 - contact@lafont-assurances.com

Société de Courtage en Assurances - RCS Paris 788 431 468 - Numéro d'inscription à l'ORIAS : 12 068 741

^{*} Les licenciés bénéficient d'une extension de durée de garantie jusqu'au 31 décembre 2016 et sont considérés comme Tiers entre eux.